



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2025-359**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 27 mai 2025 par Monsieur PICAUT Jean-François, Président de l'association TRIAU, domiciliée 3 Toulmeno à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur PICAUT Jean-François est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le dimanche 1^{er} juin 2025 de 11h à 14h, à l'occasion du « Trophée Centre Morbihan » au terrain de pétanque de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 27 mai 2025

Pour Le Maire,


L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUE

